

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 9

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Budget Primitif 2016-Etang de Berre

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
164.98**

PRESENTATION

Le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs du territoire de l'Etang de Berre et de la côte Bleue parmi lesquels figure essentiellement la gestion intégrée de ces espaces qui vise l'amélioration et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages. Cette politique volontariste s'exprime notamment au travers des structures de gestion que sont le GIPREB (Gestion Intégrée Prospective Restauration de l'Etang de Berre) et le PMCB (le Parc Marin de la Côte Bleue) dont le Conseil Départemental est membre.

Les objectifs majeurs sont :

- Affirmer une politique territoriale en soutenant techniquement et financièrement la gestion intégrée des différents milieux aquatiques et les conduire dans une dynamique de cohérence avec les autres politiques sectorielles,
- Positionner le Conseil départemental comme acteur des grandes problématiques du territoire,
- Sensibiliser les citoyens à la préservation de ces espaces,
- Participer à l'amélioration de la connaissance afin de mieux prendre en compte l'évolution climatique.

OBJET

Le GIPREB (Gestion Intégrée Prospective Restauration de l'Etang de Berre)

Le Conseil Départemental est membre du GIPREB depuis sa création en 2000 et contribue ainsi à la requalification concertée de l'Etang de Berre en participant activement à cette structure. Le GIPREB est devenu depuis le 1^{er} janvier 2011 une structure pérenne de type syndicat mixte dont le Conseil Départemental est membre aux cotés du Conseil Régional, des 10 Communes du pourtour de l'étang, des Chambres d'Agriculture et de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Le Syndicat a pour objet de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'Etang de Berre. Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de retour à un écosystème équilibré et en bon état, favorable au maintien et au développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

Dans ce cadre, les grands chantiers se poursuivent en 2016 :

1 Le Contrat d'Etang de Berre signé en 2013 pour une programmation sur six ans (2013-2018).

Celui-ci regroupe les actions jugées nécessaires pour contribuer à la restauration de la qualité des 3 masses d'eau qui composent l'Etang de Berre au sens de la Directive Eau.

Le Département s'est engagé à y apporter une contribution financière sur les trois premières années à hauteur de 6,3M€ (soit 18,1%). Cette contribution financière est supportée par la délégation « Etang de Berre » lorsque les actions sont en maîtrise d'ouvrage GIPREB ou « aide aux communes » si les actions sont portées par une commune ou un EPCI.

Le bilan à mi-parcours effectué par le GIPREB montre une réalisation d'environ 50% des actions prévues.

Le GIPREB proposera en 2016 aux partenaires, dont le Département, un avenant au contrat d'Etang de Berre, dans lequel sera précisé le programme d'actions pour les années 2016-2018 et son plan de financement.

2 L'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie

Cette expérimentation a pour objectif de déconfiner les eaux stagnantes du canal du Rove et ainsi recréer une circulation d'eau de mer vers l'Etang de Berre et celui du Bolmon pour améliorer la qualité des eaux et restaurer, en partie, le caractère marin de ces deux étangs. Le GIPREB a mené les études préliminaires à ce projet.

En 2003, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement sur le principe de la participation du Département à l'opération de réouverture expérimentale du tunnel du Rove (délibération n°40 du 24 octobre 2003).

En 2007, le Département a signé la convention de fonds de concours pour la partie « étude » de la réouverture expérimentale du tunnel, s'engageant ainsi à cofinancer à hauteur de 25 % les études préalables mentionnées.

En 2012, le Conseil Départemental a délibéré favorablement sur l'avenant à cette convention de fonds de concours, nécessaire pour actualiser le calendrier de déroulement des études préalables, le programme d'études (ajout d'un suivi poussé des différents compartiments eau, sédiments, berges, nappe, ... à la demande du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature), le montant et les participations respectives et la dénomination des parties prenantes.

La phase d'étude arrive à son terme. Au regard du surcoût constaté par le GPMM, maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat, il sera proposé au Département courant 2016 un avenant n°2 à la convention de fonds de concours afin d'acter l'augmentation de la participation.

En 2016 également, il est prévu que l'Etat invite les partenaires de ce projet (GPMM, Agence de l'Eau, Région, Département) à aborder la question du financement de la phase "travaux". La réouverture expérimentale du tunnel du Rove devrait être opérationnelle d'ici 2018. Pour mémoire, le GIPREB s'est positionné comme maître d'ouvrage de l'expérimentation.

3 Le projet de dérivation du canal EDF à Saint-Chamas :

Suite à l'étude de faisabilité technique qui a permis de retenir 2 faisceaux de tracés possibles de dérivation des eaux vers le Rhône, une étude socio-économique a été réalisée pour étudier la viabilité économique de la dérivation par rapport à la restitution totale des eaux du canal EDF en Durance.

Elle démontre la rentabilité économique de la réhabilitation de l'étang de Berre (entre 15 et 22 ans environ) selon les hypothèses de calcul retenues et l'option envisagée.

Toutefois, la dérivation vers le Rhône est rentable plus rapidement que la restitution en Durance. Ce résultat apporte un argument supplémentaire en faveur de la dérivation, corroborant ainsi l'avis technique défavorable à la restitution au regard de la dégradation induite sur le milieu Durancien et confortant la position des élus locaux.

En effet, la restitution en Durance en aval du barrage de Mallemort des volumes d'eau dérivés par le canal EDF, crée une érosion des berges et du lit de la Durance au point de restitution. De plus, elle perturbe le fonctionnement hydromorphologique de la Durance en aval de ce point, en créant un déséquilibre entre les volumes d'eau qui transitent et la recharge en matériaux solides qui permettent normalement de maintenir le lit, mais qui sont bloqués en l'occurrence par les barrages successifs.

Les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance ont adopté une motion en comité syndical du 29 mars 2012, contre la restitution des rejets du canal EDF en Durance.

Les questions du portage et des financements de la dérivation demeurent en suspens, au regard notamment du coût du projet de dérivation des eaux du canal EDF vers le Rhône (1,5 à 2 milliards d'euros).

Ainsi pour l'année 2016, le Conseil Départemental devrait être sollicité dans le cadre de sa politique publique de la Protection de l'Etang de Berre pour :

- sa participation statutaire au GIPREB syndicat mixte à hauteur de 174 379,00€ ;
- la participation financière apportée aux actions ponctuelles conformément au contrat d'étang, à savoir : suivi écologique 2016, finalisation de l'étude pollutions diffuses, utilisation du modèle hydrodynamique, expérimentations de ramassage des algues échouées, estimation juridique et financière de l'implication du GIPREB dans l'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie..., sera prélevée sur l'autorisation de programme pour laquelle un montant de 140 000,00 € est inscrit en crédit de paiement.

Le PMCB : le Syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue

Ce syndicat a été créé par arrêté préfectoral le 10 juillet 2000. Le Département des Bouches-du-Rhône en est membre aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Martigues, le Rove et Sausset-les-Pins.

Le syndicat mixte a repris les missions de l'association du Parc Régional Marin de la Côte Bleue : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel, et l'éducation du public et des scolaires.

Le Parc Marin de la Côte Bleue s'engage dans de nombreuses actions aussi bien au niveau local qu'international (gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public).

En 2016, les 2 principaux chantiers du Parc Marin seront les suivants :

1- L'animation du premier « Plan de gestion Parc Marin de la Côte Bleue » est en cours depuis 2008 et s'est terminée fin 2015. Ce plan, décliné en 6 objectifs et en 87 actions, a eu pour but de renforcer la connaissance du patrimoine marin et littoral, de valoriser les milieux naturels et la ressource halieutique et de favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer. A ce jour, 77% des actions sont réalisées, 13% se poursuivent et 10% sont devenues sans objet ou obsolètes. En 2016, le Parc Marin a pour projet d'élaborer en concertation avec les parties concernées, un nouveau plan de gestion 2016 – 2023, pour poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs : Collectivités, professionnels, associations...

2 Le site Natura 2000 en mer « Côte Bleue marine » a été proposé au titre de la Directive Habitat à la Commission Européenne en octobre 2008. En 2009 le Parc Marin a été désigné opérateur du site. Après la finalisation des documents d'objectifs (DOCOB) sur le site Natura 2000 en mer « Côte Bleue Marine » en 2014, la candidature du Parc Marin au statut de structure animatrice de site Natura 2000 a été retenue à l'unanimité. Depuis le Syndicat s'attache à mettre en œuvre les actions du DOCOB, notamment en ce qui concerne la mise en place de mouillages écologiques.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2012, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé en tant qu'ASPIM (Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen). Ce classement lui donne le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions. Il est ainsi le quatrième site labellisé ASPIM en France.

Ainsi pour l'année 2016, le Conseil Départemental devrait être sollicité dans le cadre de sa politique publique de la Protection de l'Etang de Berre pour :

-sa participation statutaire au syndicat mixte Parc Marin de la Côte Bleue à hauteur de 126 500,00€ ;

-la participation financière relative à l'investissement à hauteur de 6 000,00€

INCIDENCE BUDGETAIRE

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'inscrire au BP 2016 les crédits suivants :

Fonctionnement : programme 10582 : 296 000 €
65-738-6568.....296 000,00 €,

Investissement : programme 10583 :

204-738-2041826 000,00 €,
AP 2002-10583 A 204-738-204181140 000,00 €

PROPOSITIONS

Au vu des éléments présentés dans le présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte des éléments du présent rapport ;
- approuver les orientations du présent rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique de l'Étang de Berre inscrite au projet de budget primitif 2016 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, telles qu'elles sont indiquées dans le présent rapport ;
- approuver les montants des affectations, leurs modifications et variations ainsi que les ouvertures et modifications de répartis d'AP.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de monsieur le Délégué à l'étang de Berre, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL